

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 12 décembre 2017

Le 12 décembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Didier Debrabant, Maire de la commune de Jolimetz.

Date de convocation du Conseil : le 5 décembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 13 – jusque la délibération N°3

Nombre de votants : 13 - jusque la délibération N°3

Présents : Didier Debrabant, Mireille Dupire, Jacques-Anthony Vienne, Edith Glasse, Charles Autreaux, Jean-Marie Lalou, Virginie Dumoulin, Gérard Druelle, Mehdi Hamida, Marcelle Ghaye, Bénédicte Dzikowski, Noël Delleaux, Jean-Marc Lefebvre.

Absents excusés : Thierry Guyonnet.

Virginie Dumoulin (a dû quitter la réunion pour raison personnelle avant la délibération N°4).

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2017,
- 2) Délibération du tarif de la salle Pierre Testelin,
- 3) Délibération modificative pour l'indemnité du Receveur Municipal,
- 4) Délibération pour l'approbation du transfert de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la C.C.P.M.,
- 5) Délibération pour l'approbation du transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes, en application de l'article 17-2 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, à la C.C.P.M.
- 6) Délibération autorisant la régie d'avance à rembourser Monsieur le Maire pour tout règlement effectué occasionnellement par carte bancaire,
- 7) Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants,
- 8) Délibération pour l'effacement d'une dette d'un particulier,
- 9) Programmation des manifestations pour la commémoration du 11 novembre 2018,
- 10) Bilan du Téléthon,
- 11) Informations générales,
- 12) Tour de table des Conseillers Municipaux.

1. Validation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2017.

- Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 octobre 2017.

- Charles Autreaux fait remarquer qu'il faut lire dans le compte-rendu du 9 octobre 2017 (intervention Anthony Vienne) : « nous devons bénéficier d'une diminution de 17% » et non « nous devons bénéficier d'une diminution de + 17%. »

Le compte rendu est validé.

2. Délibération du tarif de la salle Pierre Testelin.

Monsieur le Maire propose que la salle Pierre Testelin soit louée sur les bases suivantes :

- weekend avec utilisation de la cuisine : 250 €,
- weekend sans utilisation de la cuisine : 200 €,
- journée avec utilisation de la cuisine : 150 €,
- journée sans utilisation de la cuisine : 100 €,
- réunion sans utilisation de la cuisine : 80 €.
- pour chaque réservation, il sera demandé une caution de 1000 €).
-

Il appartient à Monsieur le Maire d'autoriser ou non la location de la salle. Une attention toute particulière sera faite à l'occasion des réservations au regard des nuisances sonores que ces occupations engendrent. Suite à une étude acoustique nous avons un délai de trois mois pour nous mettre en conformité vis-à-vis de la loi sous peine d'annulation des réservations si des nuisances sonores étaient avérées.

Le tarif proposé est accepté à l'unanimité : 13 voix pour

3. Délibération modificative pour l'indemnité du Receveur Municipal.

- Lors de la séance du conseil municipal du 12 septembre 2017, le conseil a décidé de ne plus verser l'indemnité de conseil au Receveur Municipal.

Monsieur le Maire expose que cette décision n'est pas valide car l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal. Elle peut toutefois être supprimée ou modifiée pendant cette période par délibération spéciale dûment motivée. En cas de changement de comptable une nouvelle délibération doit être prise.

L'indemnité doit permettre de bénéficier de conseils et d'assistance en matière : budgétaire, économique, financière et comptable.

Quelques conseillers contestent le principe de cette indemnité. Il est étonnant que le principe de cette indemnité ne fasse pas l'objet d'une décision nationale mettant toutes les communes et tous les receveurs sur un « pied d'égalité ». Monsieur Anthony Vienne souhaite qu'un courrier soit envoyé à notre députée.

-Il est proposé que suite à la lecture du décret la délibération prise le 12 septembre 2017 soit déclarée « sans objet ».

Résultat du vote : 11 voix pour, 2 voix contre.

4. Délibération pour l'approbation du transfert de la compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire » à la C.C.P.M.

- Le 26 septembre 2017, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert des compétences suivantes :

« Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire »,
« Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 2762 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. »

Le texte présenté au conseil municipal précise qu'il s'agit pour la CCPM de garantir le maintien de la bonification de 400 000 euros de la Direction Générale des Finances.

Plusieurs conseillers font remarquer qu'une nouvelle fois il est demandé de voter après que le conseil communautaire se soit déjà prononcé en faveur du transfert !

- Le conseil municipal se déclare frustré de toujours délibérer après que le conseil communautaire ait déjà statué. Le CM souhaite que les décisions soient étudiées au préalable dans des travaux de commissions communautaires. Les propositions communautaires arrivant tardivement, il est impossible pour Monsieur le maire de présenter au conseil avant les réunions plénières de la CCPM les projets qui feront l'objet d'un vote par les maires.

- Monsieur le Maire propose de délibérer pour ou contre cette approbation.

Résultat du vote : 1 voix pour, 11 voix contre.

5. Délibération pour l'approbation du transfert de la compétence « création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes, en application de l'article 17-2 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, à la C.C.P.M.

-Le 26 septembre 2017, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur du transfert des compétences suivantes :

« Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 2762 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. »

De même que pour la délibération précédente le texte présenté au conseil municipal précise qu'il s'agit pour la CCPM de garantir le maintien de la bonification de 400 000 euros de la Direction Générale des Finances.

Plusieurs conseillers font également remarquer qu'une nouvelle fois il est demandé de voter après que le conseil communautaire se soit déjà prononcé en faveur du transfert !

Mehdi Hamida souhaite que l'on fasse connaître et comprendre notre position vis-à-vis des responsables de la CCPM.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour ou contre cette approbation.

Résultat du vote : 1 voix pour, 11 voix contre.

6. Délibération autorisant la régie d'avance à rembourser Monsieur le Maire pour tout règlement effectué occasionnellement par carte bancaire.

-Pour faciliter certains petits achats Monsieur le Maire peut être amené à utiliser occasionnellement sa carte bancaire. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour autoriser la régie à rembourser Monsieur le Maire chaque fois que pour des raisons spécifiques il aurait dû payer avec sa carte bancaire et ceci à titre exceptionnel (particularité notamment des achats par le biais d'internet). Pour régulariser une régie d'avance, il faut une facture au nom de la commune et un paiement en numéraire.

Résultat du vote : 12 voix pour.

7. Subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants.

-Après 40 ans d'usage, le drapeau des anciens combattants de Jolimetz et Potelle est usé et abimé. Il est, pour l'association des anciens combattants de Jolimetz et Potelle, nécessaire de le remplacer. L'association des Anciens Combattants sollicite une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 €. Le coût du drapeau est de 909,42 € (devis établi par la Société Manufêtes). La commune de Potelle a également été sollicitée pour une subvention de 400 €. Gérard Druelle membre de l'association sort pendant la délibération du conseil.

Résultat du vote : 11 voix pour.

8. Délibération pour l'effacement d'une dette d'un particulier.

-Monsieur le Maire expose que nous avons un impayé de 571,20 euros concernant des frais de cantine. Monsieur le Receveur Municipal propose que cette créance soit considérée par le conseil municipal comme faisant partie de produits locaux irrécouvrables. Cette somme sera dès lors affectée au compte 6542. Les membres du conseil municipal souhaitent que le dossier puisse être étudié par les CCAS de Jolimetz et de Le Quesnoy.

Délibération reportée pour approfondissement du dossier.

9. Programmation des manifestations pour la commémoration du 11 novembre 2018.

-En 2018 de très nombreuses communes de la CCPM vont mettre en œuvre des manifestations pour la commémoration du centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Le fait que la libération effective de Jolimetz a été les 4 et 5 novembre 1918, il est proposé au conseil municipal que nous commémorions la libération de Jolimetz le premier week-end de novembre.

- Monsieur Vienne expose que symboliquement dans notre région la fin des combats fut marquée par deux évènements concomitants :

1) en voulant traverser la Sambre le poète anglais Wilfred Owen perdit la vie.

2) au Quesnoy un bataillon de soldats Néo-Zélandais libère la ville au moyen d'une échelle.

Ces deux faits marquants ne doivent pas faire oublier que des milliers de personnes (soldats et civils) vont perdre anonymement la vie. Pour Jolimetz nous avons pu entrer en contact avec la commune d'Arlesey en

Angleterre et bénéficiaire de renseignements concernant Owen Brown mort le 5 novembre 1918. Il est le seul soldat anglais enterré au cimetière de Jolimetz.

Il est proposé au conseil municipal d'établir un programme de commémoration qui comprendrait :

- Mercredi 31 octobre 2018 à 19 heures, représentation théâtrale « Vous pouvez le faire savoir via Owen Owen » suivie de la distribution du livre « Souvenirs de Jolimetz » qui sera proposé en souscription.

- Les 1, 3 et 4 novembre après midi, une exposition à la salle Arthur André mettant en scène notre village en insistant plus particulièrement sur la période 1914-1918. Le fond de l'exposition serait constitué par des éléments de l'exposition créée par Jean Delcroix et Eloi Lesur.

- Le dimanche 4 novembre à 16 heures serait proposée une lecture commémorative reprenant les différentes lectures que nous avons faites en 2014, 2015, 2016, 2017. Le matin, si la messe de Sainte Cécile est maintenue, nous pourrions proposer une évocation d'Owen Brown. Une plaque commémorative pourrait être envisagée pour indiquer que nous n'oublions pas ce soldat anglais!

- Le dimanche 11 novembre entre les deux commémorations de Potelle et de Jolimetz un rendez-vous pourrait être proposé au cimetière de Jolimetz.

- Anthony Vienne propose d'organiser deux commissions de préparation ouvertes aux habitants pouvant être intéressés.

10. Bilan du Téléthon.

- Mireille Dupire et Bénédicte Dzikowski reviennent sur les différentes actions qui ont permis cette année le téléthon. Les nombreuses actions ont nécessité un réel engagement de tous : vente de petits pains, foire aux vins, concert de la chorale « aubade », repas « bavarois ». Toutes les factures ne nous étant pas parvenues, le résultat chiffré de l'ensemble sera communiqué prochainement.

11. Informations générales.

Monsieur le Maire informe :

- Nous sommes invités au marché de Noël organisé par les élèves de l'école et l'équipe éducative le samedi 16 décembre à 14 heures 30.

- Les travaux d'accessibilité ont commencé (ils sont aujourd'hui en intempéries).

- Regrette la présentation faite par la Voix du Nord de notre non-participation au financement de la crèche Ki WA Oo. La commune de Jolimetz n'a jamais signé de contrat d'engagement avec cette structure. Un engagement avait été signé par la municipalité précédente pour un montant de 1 500€. En 2014, ce montant a été refusé par la crèche. Il nous était demandé un montant de 3 500€ pour une place complète que nous avons refusée. Il est rappelé que notre commune dispose d'un réseau d'assistantes maternelles. Dans le cas où des parents ne trouveraient pas de place chez les assistantes maternelles de Jolimetz : le RAM installé au Quesnoy peut proposer des places en dehors de Jolimetz dans des communes périphériques. Si nous regrettons que ce projet rencontre des difficultés de fonctionnement et de financement, celles-ci ne peuvent pas être imputables à la commune de Jolimetz.

- Le 12 octobre 2017 s'est tenue une réunion à la CCPM sur le thème du PLUI avec présentation du PADD.

- La cérémonie des vœux aura lieu le 27 janvier 2018 à 18 heures.

12. Tour de table des Conseillers Municipaux.

Marcelle Ghaye :

- Rappelle les demandes faites dans le cadre de la réunion qui s'est déroulée avec les enseignants et les parents d'élèves : souhait de rideaux occultant pour la classe de CM1 CM2, mise en place d'un sèche-mains et distributeur de savon, l'école souhaiterait avoir du sel de déneigement à disposition. La question du bruit à la cantine a déjà fait l'objet d'une réorganisation (les plus petits mangent maintenant avant les grands).

- Se pose la question d'un sondage sur l'avenir des rythmes scolaires. Monsieur le - maire précise que nous devons délibérer pour le 16 février 2018: l'avenir des rythmes scolaires dépendra essentiellement des moyens financiers dont nous pourrions disposer.

- En présence de Monsieur le Maire et des membres du conseil municipal disponibles, les enfants de l'école auront leur colis de Noël le mercredi 20 décembre 2017 matin.

- Le colis des aînés sera distribué par le conseil municipal le 23 décembre 2017.

Charles Autreaux :

- s'est rendu deux fois à la cantine. Le fait de faire manger les plus petits en premier a permis un calme réel. Des serviettes en papier seront systématiquement données aux enfants. Peut-être pourrions-nous prévoir des portemanteaux. Il faudra également vérifier que nous puissions ouvrir de l'extérieur la porte des toilettes en cas d'urgence. Souhaite que l'on porte une attention encore plus importante à la propreté des équipements de cuisine. Noël Delleaux propose que l'on mette en place en plus une formation pour les agents communaux.

A constaté que certains parents d'élèves conduisaient beaucoup trop vite sur le parking, beaucoup d'enfants ne sont pas attachés : ceintures de sécurité et sièges dans les voitures.

Se pose la question de la remise en peinture des lignes permettant le sport dans la salle Arthur André.

-Rappelle que la chorale Aubade a fait don à la commune de son cachet (300€ à l'issue du concert donné au profit du téléthon).

Demande qu'une réunion de commission puisse être tenue pour étudier le dossier de la maison Pépin.

-Demande si nous avons des informations nouvelles concernant le projet de Béguinage. Monsieur le Maire répond que l'étude est en cours. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de nouveaux contacts.

Gérard Druelle :

-souhaite que la carte cadeau soit reconduite pour le personnel à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce souhait est validé par le Conseil Municipal.

Jean-Marc Lefebvre :

-propose que l'orchestre symphonique du Hainaut soit invité à revenir pour un concert le 23 septembre 2018. La proposition est validée par Monsieur le Maire.

Noël Delleaux :

- informe le Conseil Municipal que l'antenne de musique de Jolimetz a été supprimée par la CCPM sans que nous en soyons informés ! Elle correspondait pourtant à un vrai besoin pour avoir de futurs musiciens pour notre harmonie. Nous avons eu une réunion avec Monsieur Jean Marie Leblanc et Monsieur Guillaume Demoulin pour leur faire part de notre déception et mécontentement. Il nous a été répondu que la CCPM centralisait l'école de musique désormais dans les locaux de l'ancienne entreprise Duarte au Quesnoy. Les locaux de l'entreprise sont loués par la CCPM.

-Regrette que nous n'ayons qu'une vision globale des comptes de la CCPM.

- Se félicite du succès de Laura Bilot, contrat d'Avenir depuis 3 ans, qui a eu sa VAE petite enfance.

-Propose que Maggy Marhem et Violaine Bracq, les deux contrats Avenir en poste, puissent également bénéficier d'une formation VAE pour CAP petite enfance par le biais de « Familles Rurales »

- Monsieur le Maire fait part de la proposition de Maison Familiales Rurales pour une formation à destination des deux agents en CAE : montant de la formation 895,00 euros x 2. Il est rappelé que nous avons une obligation de formation vis-à-vis de ces jeunes.

Ces deux formations sont validées par le Conseil Municipal.

Mehdi Hamida :

-Souhaite que les écoulements des eaux pluviales à la salle Arthur André soient contrôlés car à l'occasion de fortes pluies, une rétention se produit à chaque entrée.

Bénédicte Dzikowski :

-Remercie toute l'équipe qui a donné un « bon coup de main » pour l'animation et l'organisation de la soirée « repas téléthon ».

Jacques-Anthony Vienne :

-Revient sur la fin de l'antenne de musique de Jolimetz. Comment faire comprendre notre déception ? Monsieur le Maire indique qu'une réunion sera à nouveau prochainement programmée.

-Propose que la commission cimetière se réunisse le jeudi 18 janvier 2018 pour terminer le règlement du cimetière.

Fin de la séance à 22 heures 30.

Prochaine séance le mardi 9 janvier à 19h45